

Tous les Conseillers municipaux sont présents sauf :

Absents : Romain PEGEOT, Guy TAQUARD

Secrétaire de séance : Laurent JOLIVET

DELIBERATIONS

1 – Taux d'imposition 2013 :

Après avis de la Commission Communale des Finances, le Maire propose de ne pas augmenter les taux. Il fait remarquer que les bases d'imposition ont été augmentées par les services de l'Etat.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide par 12 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention de reconduire les taux de 2012, pour 2013 soit :

8,32 % pour la taxe d'habitation,

16,98 % pour le foncier bâti,

et 22 % pour le foncier non bâti,

le produit résultant de ces taux représente un produit fiscal de **181 116 €**.

2 – Budget Primitif 2013 :

Bernard NUSSBAUMER, Adjoint chargé des finances, présente le budget primitif 2013, établi en collaboration avec les Services de la Trésorerie et les membres de la Commission Communale des Finances :

Le budget s'équilibre en recettes et en dépenses de fonctionnement pour **678 255,78 €**

Le budget s'équilibre en recettes et en dépenses d'investissement pour **417 922,79 €**

Ce budget comprend notamment en dépenses d'investissement :

- Création d'une voie communale et d'un parking (Phase 1 du projet centre village),
- Renouvellement du matériel informatique de la Mairie,
- Achat d'un vidéo projecteur pour l'école,
- Achat d'une débroussailleuse

le Conseil municipal vote et accepte à l'unanimité des membres présents le budget primitif 2013 de la commune.

3 – Subventions aux associations et au CCAS :

Le Conseil Municipal, décide d'allouer les subventions suivantes pour 2013 :

SKI NAUTIQUE MONTBELIARDAIS (Championnat de France)	250
ASSOCIATION DES ANCIENS COMBATTANTS	150
SOCIETE DE CHASSE	150

ASSOCIATION MAISON POUR TOUS	150
ASSOCIATION DE PECHE AAPPMA	150
CLUB CANIN	150
ECOLE BUISSONNIERE RPI	150
ASSOCIATION DU SOUFFLET DE FORGE	150
CLUB AEROMODELISME	150
FOYER SOCIO EDUCATIF COLLEGE PAUL LANGEVIN ETUPES	200
ATHLETIC CLUB CHATENOIS LES FORGES	80
LES AMIS DE L'HOPITAL MONTBELIARD	150
LES RESTAURANTS DU CŒUR DU PAYS DE MONTBELIARD	150
AMICALE DES DONNEURS DE SANG	75
ASSOCIATION DEFI VALENTIGNEY (*)	150
COLLEGE SAINT MAINBOEUF (*)	30
CCAS	4500

(*) sous réserve de justificatif

4 – Subvention pour le renouvellement du matériel informatique de la Mairie :

Philippe ARMBRUSTER a demandé plusieurs devis concernant le renouvellement du matériel informatique de la mairie (PC secrétariat et maire). Il s'avère que le montant total est de 1743 € HT.

Or, pour prétendre à la subvention de l'Etat, le montant HT doit être supérieur à 2858 €.

5 – Accueil Périscolaire - Modification plage horaire :

Dans le cadre du périscolaire et suite à la demande de quelques parents, le Maire propose de modifier la plage d'accueil pendant les vacances scolaires (l'ouverture interviendra désormais à 8 h au lieu de 9 h sur inscription. Le coût proposé aux familles durant cette heure supplémentaire d'encadrement est de 1 € / jour soit 45 € la semaine / enfant. Il souligne que pour les familles déposant leur enfant à 9 h (début des activités) le montant reste inchangé (40 €).

Le Conseil Municipal :

ACCEPTE à l'unanimité cette proposition à compter du 15 avril 2013

6 - Prolongation de la mission « Conseil en Energie Partagé » auprès des communes de PMA et du SYGAM :

Dans le cadre du Plan Climat Energie Territorial et de la démarche Cit'ergie, Pays de Montbéliard Agglomération propose depuis avril 2010 à l'ensemble des communes de PMA et du SYGAM, un service de conseil en énergie partagé dont le principe est la mise à disposition d'un agent spécialisé, le conseiller « CEP »

Les tâches de cet agent sont notamment :

- la gestion comptable de l'énergie à l'aide de bilans et tableaux de bord,

- le diagnostic et ce afin de procéder à la recherche systématique des sources d'économies aboutissant à un programme de travaux présenté par ordre de rentabilité décroissante,
- le contrôle des interventions effectuées et des résultats obtenus,
- l'analyse des performances énergétiques des équipements construits ou rénovés par les communes.

Depuis le mois d'avril 2010, Pays de Montbéliard Agglomération a signé, avec 22 communes de PMA (Arbouans, Badevel, Bavans, Bethoncourt, Brognard (adhérente depuis mai 2012) Courcelles-les-Montbéliard, Dambenois, Dampierre-les-Bois, Dasle, Etupes, Exincourt, Fesches-le-Châtel, Hérimoncourt, Mandeuve, Mathay, Nommay, Sainte-Suzanne, Sochaux, Tallecourt, Vandoncourt, Vieux-Charmont, Voujeaucourt) et 6 communes du SYGAM –(Berche, Colombier-Fontaine, Dampierre-sur-le-Doubs, Ecurcey, Etouvans, Pont-de-Roide) une convention concernant la mise en place du service 'Conseil en Energie Partagé ».

Le plan de financement initial du CEP, programmé sur une durée de trois ans, prévoyait une participation des communes adhérentes à hauteur de 0,63 € par habitant et par an. Cette opération ayant par la suite reçu les soutiens technique et financier de l'ADEME, du Conseil Régional et du FEDER, le plan de financement a pu être revu de la façon suivante, sachant que le coût de ce service est de 40 500 €TTC soit 122 000 € sur 3 ans.

Financeurs	Taux de participation	Montant
Subvention ADEME	30 %	36 500 €
Subvention Région	12 %	15 000 €
Subvention FEDER	20 %	24 334 €
Participation des communes	30 %	36 668 € soit 0 ,21 € /hab/an
Participation du SYGAM	1 %	1 251 € soit 0,05 € /hab/an
Participation de PMA	7 %	7 916 € soit 0,05 €/hab/an

Après plus de 35 mois d'existence, un bilan a été réalisé.

Les principaux résultats montrent l'efficacité de ce service.

* le contrôle régulier des factures a permis de repérer des erreurs de facturation et d'optimiser les contrats de fourniture d'énergie, ainsi depuis trente cinq mois, ce sont près de 200 000 € qui ont été économisés par les communes.

* un diagnostic sur le niveau d'isolation à l'aide d'une caméra thermique a été réalisé sur 25 bâtiments,

* des enregistreurs de température on été installés dans 55 bâtiments. Cela a permis d'ajuster la programmation horaire de fonctionnement du chauffage.

* le conseiller en énergie partagé accompagne les communes dans les projets de rénovation ou construction de bâtiments et incite les communes membres de PMA uniquement, à présenter des dossiers de demande de labellisation « Agglomération

durable – Volet Energie » auprès de PMA. Depuis trois ans, 20 labels ont été attribués.

La fin de cette mission est prévue pour le mois d'avril 2013. Au vu des résultats présentés, il semble intéressant pour l'ensemble des communes concernées de la prolonger d'une durée de trois ans supplémentaires et de proposer aux communes de PMA et/ou du SYGAM non adhérentes d'intégrer la mission CEP pour les trois années à venir.

Alors que l'ADEME et le Conseil Régional de Franche-Comté ont prévu de prolonger leur participation pour une année supplémentaire uniquement, le FEDER n'a pour l'instant pas prévu de prolonger son soutien financier, ce qui implique une révision du plan de financement.

Le coût sur les trois prochaines années est estimé à 135 000 € (45 000 €/an). La participation de PMA et du SYGAM est fixée à 0,09 € par habitant et par an pour les trois années. Le plan de financement proposé est donc le suivant :

		1 ^{ère} et 2 ^{ème} année (avril 2012 à avril 2015)		3 ^{ème} année (avril 2015 à avril 2016)		
	Taux de participation	€/hab	Dépenses annuelles	Taux de participation	€/hab	Dépenses annuelles
Communes *	82 %	0,41	25 712 €	87 %	0,62	39 295 €
PMA	16 %	0,09	4 987 €	11 %	0,09	4 987 €
SYGAM	2 %	0,09	718 €	2 %	0,09	718 €

* prise en compte des communes de Bart et Allenjoie qui ont confirmé leur adhésion à partir d'avril 2013.

Ce plan est susceptible d'évoluer en cas d'obtention de subventions supplémentaires et en fonction de l'éventuelle participation d'autres communes qui n'ont actuellement pas adhéré au service. L'adhésion de communes supplémentaires pourra alors réduire le coût de participation de chacune.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité :

- de reconduire l'adhésion de la commune à la mission « Conseil en Energie Partagé » pour une durée de trois ans et pour un montant annuel maximal de 0,62 € par habitant.
- d'autoriser le Maire à signer la convention à intervenir dans ce cadre.

7 – Adhésion à l’ADEC

L’association ADEC a pour but de promouvoir la lecture, d’organiser chaque année le salon du jeune lecteur du Pays de Montbéliard destiné principalement aux scolaires et la venue d’intervenants dans les classes.

Cette association demande 0,50 € par habitant (population totale INSEE 2010) : 768 habitants.

L’adhésion de chaque commune du RPI se fera individuellement.

Le Conseil Municipal DECIDE :

- d’adhérer à cette association,
- de verser 384 € (768 habitants X 0,50 €)
- d’autoriser le Maire à effectuer toutes les démarches et à signer tout document relatif à l’exécution de cette délibération.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES :

Désignation du référent santé sur la commune :

PMA demande de désigner parmi les membres du Conseil Municipal un référent communal pour la coordination des actions visant l’accès aux soins et à la prévention en matière de santé pour les personnes qui en sont éloignées.

Les élus ont désigné Brigitte VILLANI qui sera chargée de participer aux réunions organisées par l’IREPS (Institut Régionale Education Promotion Santé), coordonnateur des actions réalisées dans le domaine de la santé.

Convention éclairage public DEMUTELEC :

Suite à la cessation d’activités de l’entreprise DEMUTELEC spécialisée dans l’entretien de l’éclairage public, une consultation des Maires est prévue Samedi 6 avril à Fesches-le-Châtel.

Réforme liste électorale :

Nouvelles modalités en cours :

- abaissement au seuil de 500 habitants pour une élection par scrutin de liste (pas encore acté officiellement),
- obligation de parité.

Lotissement NEOLIA :

Le propriétaire de la parcelle 18 située en zone AUD2 ayant donné son accord, le permis d’aménager pour 16 pavillons va être déposé début juin par NEOLIA

Financement du Centre Médico-Scolaire :

Les services de médecine scolaire prennent en charge la santé des élèves, de la grande section de maternelle jusqu’en classe de terminale.

La mise en œuvre de la médecine scolaire dans les écoles et les collèges s’appuie sur les CMS dont l’organisation a été rendue obligatoire pour les communes de plus de

5000 habitants à l'origine de la création Audincourt, Bethoncourt, Grand-Charmont, Mandeuve, Saint-Hippolyte, Seloncourt, Valentigney, Montbéliard).

En 2012, d'autres communes ont participé financièrement à l'effort collectif.

En pratique, les infirmières et médecins qui interviennent dans notre commune sont rattachés au CMS du Pays de Montbéliard.

La ville de Montbéliard sollicite les maires des communes desservies par ce service par l'octroi d'une aide financière.

14 Juillet :

Pierre DUBAIL, Président de la MPT a déclaré que les travaux de la restauration scolaire empêcherait l'organisation du repas dansant le 13 juillet prochain. Le Maire propose de relancer la MPT voire les élus pour organiser une animation (buvette, barbecue, musique) avant et après le feu d'artifice.

Compte-rendu des commissions :

Tableau remis à chaque élu.

Séance levée à 22 h 35

Le Maire,
Luc SOMMER